

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI EMPLOI FRANCE

FIA de droit français

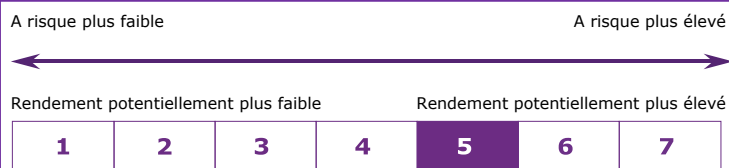
Code ISIN : FR0012916229 Part (C)

Société de gestion : Mirova (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître. Le fonds est un fonds nourricier du FIA maître Insertion Emploi Dynamique (part RD). L'objectif de ce fonds est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier.
- Le fonds est un fonds nourricier du FIA INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE. Le FCP maître est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans.
La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45% du MSCI Europe ex-France + 45% du SBF120 + 10% de l'EONIA. L'indice MSCI Europe ex-France, dividendes réinvestis, est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européenne hors France. L'indice SBF120, dividendes nets réinvestis, est composé des 40 valeurs du CAC 40, auxquelles s'ajoutent les 80 valeurs les plus liquides d'Euronext Paris, parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. Le taux EONIA ("European Overnight Index Average") est un indice du marché monétaire représentant le taux de l'argent au jour le jour du marché interbancaire de la zone euro.
- La politique d'investissement du maître est définie en quatre étapes. Après avoir identifié l'ensemble des entreprises qui, selon l'analyse de Mirova, créeront de l'emploi dans les trois prochaines années en France, puis effectué une analyse des risques qu'elles peuvent présenter (analyse ISR, liquidité, actualité les concernant), le gérant constitue un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir sur la base d'une analyse économique et financière approfondie. Une quatrième étape consiste, pour les titres émis dans une devise autre que l'euro, à couvrir le risque de change. Ces titres sont libellés notamment en franc suisse, US dollar, dollar canadien, yen, livre sterling, couronne danoise, couronne suédoise, couronne norvégienne.
Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales.
- Le portefeuille du FIA maître est investi à hauteur de 75% au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne. Le gérant peut également, dans le strict cadre des critères d'éligibilité au PEA, investir jusqu'à 15% de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union Européenne. Enfin, entre 5 et 10% de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de la création ou de la consolidation d'emplois en France.
- Le fonds maître effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du même jour, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	1,88%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

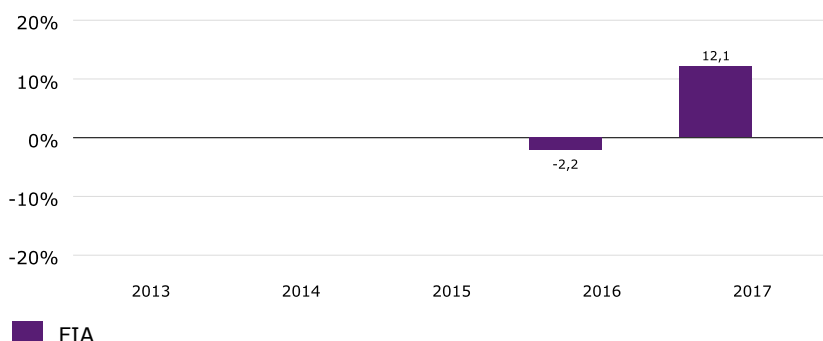
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.mirova.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 2015.**
- **Année de création de la part (C) : 2015.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
Mirova – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante :
ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.mirova.com.
- La responsabilité de Mirova ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.